

 <p>VeriSelect CERTIFICATION DE SERVICES</p>		<p>ZA les Chauffours BP 1032 62710 Courrières Email : fmdformation@orange.fr Site : fmd-formation.fr Tél : 03.91.83.33.68</p>	<p>Référence : D294 Date d'application : 08/11/2019</p>	<p>Page : 1/2</p>
<p>PROGRAMME DE FORMATION AIPR OPERATEUR</p>				

<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide technique. • Comprendre les enjeux liés au contrôle des compétences (examen AIPR) par rapport aux obligations réglementaires. • S'entraîner sur des questions QCM tirées de la base de données mise à disposition. 	<p>Programme :</p> <p>Connaître le contexte réglementaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi une AIPR ? • Les différents acteurs (concepteur, encadrant, opérateur), leurs rôles et responsabilités • Les principaux documents <p>Connaître plus particulièrement le rôle de l'opérateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Situer son rôle • Expliciter sa mission et ses responsabilités à son niveau <p>Connaître les principaux types de réseaux souterrains et aériens</p> <p>Citer les risques afférents à ces réseaux selon les principales caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des énergies (leurs effets, les risques directs pour les personnes et les biens, des exemples d'accidents) • Les risques à moyen et long terme liés aux atteintes aux réseaux existants (intégré, tracé) <p>Savoir utiliser les moyens de protection collective et individuelle</p> <p>Comprendre et respecter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Son environnement • Les marquages-piquetages • Les signes avertisseurs et indicateurs • Lire le terrain • Comprendre les moyens de repérage <p>Identifier les situations potentiellement dangereuses ou inattendues et en alerter son responsable</p> <p>Savoir apprécier l'imprécision :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Du positionnement des ouvrages • De la technique utilisée afin de ne pas endommager les réseaux <p>Identifier les situations potentiellement dangereuses ou inattendues et en alerter son responsable</p> <p>Maintenir les réseaux existants (intégré, tracé)</p> <p>En cas d'incident ou d'accident, connaître les recommandations applicables</p> <p>Appliquer la règle des quatre A (arrêter, alerter, aménager, accueillir)</p> <p>Outils pédagogiques : Vidéoprojecteur, ordinateur, paper board, films, ...</p> <p>Supports remis aux participants : Remise d'une documentation complète et ciblée véritable aide- mémoire de la formation. (Livret AIPR Opérateur, MEMO FORMA)</p> <p>Modalités d'évaluation : Les moyens mobilisés pour mesurer à l'aide de critères objectifs les acquis du bénéficiaire en cours et à la fin de la formation.</p> <p>Méthodes d'évaluation : Test théorique sur tablette en lien avec le site DT-DICT</p> <p>Validation : L'AIPR</p> <p>Formalisation à l'issue de la formation : attestation de formation par FMD Formation,</p> <p>Résultats Obtenus en 2019 : Le niveau de performance et d'accomplissement de la prestation est de %</p>
<p>Public :</p> <p>Toute personne salariée intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, soit en tant qu'opérateur d'engin, soit dans le cadre de travaux urgents. Sur tout chantier de travaux, l'ensemble des opérateurs d'engin doivent être titulaire d'une AIPR. Sur tout chantier de travaux urgents, l'ensemble des personnels intervenant en terrassement ou en approche des réseaux aériens doivent être titulaire de l'AIPR.</p>	
<p>Pré-requis : Etre âgé d'au moins 18 ans. Etre apte physiquement (visite médicales médecin du travail).</p>	
<p>Durée : 7 Heures Théorie : 5H30 Pratique terrain : 30mn Tests : 1H</p>	
<p>Compétences : Des intervenants qualifiés, aux compétences techniques et pédagogiques réactualisées.</p>	
<p>Délai d'accès : Délai d'accès sous dix jours.</p>	
<p>Infrastructures et moyens matériels : Infrastructures et des moyens matériels permettant les conditions réelles de travail</p>	
<p>Accessibilité : Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap, locaux adaptés à recevoir des personnes handicapées.</p>	
<p>Nombre minimum et maximum de stagiaires par session : de 3 à 8</p>	
<p>Tarifs : Voir le devis et les conditions générales de vente</p>	